

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

No cour : 500-11-045024-136

No dossier : 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :**

ALEXANDRE BONOTTO

Débiteur

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic / Requéant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

REQUÊTE EN RATIFICATION DE LA PROPOSITION DU DÉBITEUR
(Article 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985 c. B-3)

**AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE
FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE
MONTRÉAL, LE SYNDIC-REQUÉRANT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI
SUIT :**

1. Le 19 juillet 2013, le débiteur-requéant a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* (ci-après l' « Avis d'intention ») conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. RICHTER GROUPE CONSEIL INC. a été nommée syndic audit Avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;

3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son Avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites les documents requis conformément à l'article 50.4(2) L.F.I., tel qu'il appert au dossier de la Cour;
4. Le 16 août 2013, une première requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 1^{er} octobre 2013;
5. Le 30 septembre 2013, une seconde requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 14 novembre 2013;
6. Le 14 novembre 2013, une troisième requête en prorogation de délai fut présentée et accueillie le même jour, prorogeant le délai pour le dépôt d'une proposition au 13 décembre 2013;
7. Le 13 décembre 2013, le débiteur a déposé une proposition entre les mains du syndic;
8. Le 20 décembre 2013, le syndic a expédié par la poste au débiteur, au Surintendant et à chaque créancier connu mis en cause par la proposition, un *Avis aux créanciers de la proposition*, informant ceux-ci de la tenue d'une assemblée le 3 janvier 2014 aux fins de délibérer sur ladite proposition;
9. Le 3 janvier 2014, une première assemblée des créanciers a été tenue, mais suspendue et remise au 16 janvier 2014;
10. Le 3 janvier 2014, le syndic a expédié par la poste au débiteur, au Surintendant et à chaque créancier connu mis en cause par la proposition, un *Avis aux créanciers de la proposition*, informant ceux-ci de la tenue d'une assemblée le 16 janvier 2014 aux fins de délibérer sur ladite proposition;

11. Le 16 janvier 2014, lors de l'assemblée des créanciers, la proposition a été amendée et les créanciers ont voté sur ladite proposition amendée de la façon suivante :

	NOMBRE	VALEUR
EN FAVEUR	2 (100%)	6 432 714,25\$ (100%)
CONTRE	0 (0%)	0\$ (0%)

12. L'*Avis d'audition de la demande d'approbation de la proposition*, conformément à l'article 58b) LFI a été dûment expédié au débiteur, aux créanciers et au Surintendant des faillites, tel qu'il appert d'un affidavit de poste communiqué comme pièce **R-1**;
13. C'est pourquoi le syndic requiert que la proposition amendée acceptée par la majorité requise des créanciers ayant voté soit ratifiée par le Tribunal;
14. Les conditions de la proposition sont raisonnables et à l'avantage des créanciers, tel qu'il appert du rapport du syndic communiqué comme pièce **R-2**;
15. La présente requête en bien fondée en faits et en droit.


POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente requête;

RATIFIER la proposition de le débiteur;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 28 janvier 2014

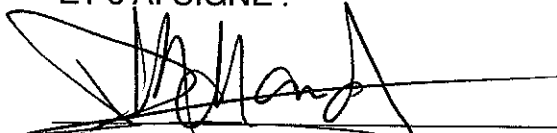

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
 Procureurs du syndic / requérant

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP, syndic, domicilié et résidant aux fins des présentes au 1981, McGill College, 12^e étage, à Montréal (Québec), H3A 0G6, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du Syndic en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *Requête en ratification de la proposition du débiteur* et au présent affidavit sont vrais.

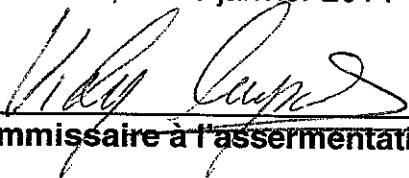
ET J'AI SIGNÉ :



Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, CIRP



Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 28 janvier 2014



Commissaire à l'assermentation

AVIS DE PRÉSENTATION

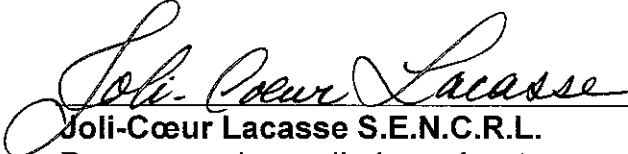
À : Registraire des faillites
Greffe de la chambre commerciale
PALAIS DE JUSTICE DE
MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Surintendant des Faillites
1155, rue Metcalfe, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2V6

PRENEZ AVIS que la *Requête en ratification de la proposition du débiteur* sera présentée pour décision au registraire de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, siégeant en chambre de pratique, **salle 16.10**, le **12 février 2014**, à **9h00**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Montréal, sis au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1B6.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

Montréal, le 28 janvier 2014


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du syndic / requérant

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

No cour : 500-11-045024-136

No dossier : 41-1770509

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

**DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :**

ALEXANDRE BONOTTO

Débiteur

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic / Requéant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

INVENTAIRE DES PIÈCES

PIÈCE R-1 : Affidavit de poste;

PIÈCE R-2 : Rapport du syndic.

Montréal, le 28 janvier 2014


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs du syndic / requérant

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-11-045024-136
No dossier : 41-1770509

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

ALEXANDRE BONOTTO

Débiteur
et
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic / Requéant
et
SURINTENDANT DES FAILLITES

REQUÊTE EN RATIFICATION DE LA
PROPOSITION DU DÉBITEUR
(Article 58 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*,
L.R.C. 1985 c. B-3)
AFFIDAVIT, AVIS DE PRÉSENTATION
ET INVENTAIRE DES PIÈCES

Copie pour LE DOSSIER

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Me Hugo Beaulieu
2001, avenue McGill College, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 1G1
T (514) 871-2800
F (514) 871-3933
BG 2013 N/Réf. 24459-4
